Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le 30/03/18



ID: 038-213800717-20180326-D180326__5-DE

COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC DEPARTEMENT ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MARS 2018 N°11/2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE VINGT-SIX MARS,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS: NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZANNI B., ZABONI S.

<u>PROCURATIONS</u>: BARET E à MENDEZ M., KOENIG S. à MANTONNIER D., MILLET G. à GALLEGO G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard GALLEGO est nommé secrétaire de séance. Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES: DUREE DES AMORTISSEMENTS (hors subvention d'équipement)

Monsieur Michel MENDEZ, adjoint au Maire, délégué aux finances et aux travaux, informe le conseil municipal de la nécessité de fixer la durée d'amortissement des écritures comptables passées en investissement au chapitre 20.

Il rappelle la délibération 100/2017 prise le 04/12/2017 sur l'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune notamment pour des travaux gérés par la Grenoble Alpes Métropole ou le Sedi qui demeure d'actualité.

Afin d'être complet au niveau du chapitre 20, la dernière délibération datant de 2009 soit avant l'élection du présent conseil, il est proposé de fixer les durées suivantes :

2031	Frais d'études	1 an
2032	Frais de recherche et de développement	1 an
2033	Frais d'insertion	1 an
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	1 an

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29, VU l'arrêté du 29/12/11 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

DECIDE les durées d'amortissement fixées comme suit :

Envoyé en préfecture le 29/03/2018 Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le 30/03/18 = - 0 - ID : 038-213800717-20180326-D180326_5-DE

2031	Frais d'études	1 an
2032	Frais de recherche et de développement	· 1 an
2033	Frais d'insertion	1 an
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	1 an

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 27 mars 2018

Le Maire,